



REGLEMENT

Raid du Lions Club de la Foa

Dimanche 23 Août 2026

Au Parc Provincial des Grandes fougères

Bienvenue à toutes et à tous sur le Raid & Randos du Lions Club de La Foa. Ce règlement a pour objectif de vous présenter clairement le déroulement de l'événement, les consignes à respecter et les informations utiles pour participer dans les meilleures conditions, en toute sécurité et dans le respect du site naturel.

1. Organisation de l'événement

L'association « Raids la Piste » organise, le dimanche 23 août 2026, au Parc Provincial des Grandes Fougères à Farino, des trails et randonnées réunis sous l'intitulé :

« Raid & Randos du Lions Club de La Foa ».

L'association s'inscrit dans une démarche écoresponsable tout au long de l'organisation de la manifestation.

Le nombre de places de stationnement étant limité, **le covoiturage est fortement recommandé.**

Les chiens et autres animaux ne sont pas autorisés sur le site du Parc Provincial des Grandes Fougères.

2. Les épreuves et leur déroulement

Toutes les épreuves sont pédestres, au sein du Parc Provincial des Grandes Fougères.

Cinq parcours sont proposés, en version chronométrée ou en randonnée. Les distances sont données à titre indicatif et peuvent légèrement varier selon les appareils de mesure.

"Running Conseil cascade 25kms"	1200 m D+	Trail chronométré	difficile et technique	20 ans et +	7h30
"Eaux du Mont Dore transversale 15kms"	880 m D+	Trail chronométré	difficile et bons marcheurs	18 ans et +	8h00
		Randonnée		12 ans et +	8h10
"SIFA intermédiaire 10,6kms"	520 m D+	Trail chronométré	moyen	16 ans et +	8h30
		Randonnée		10 ans et +	8h40
"SFAC pic monnier 7,1kms"	340 m D+	Randonnée	facile et familiale	6 ans et +	8h50/9h00
"SOPROTEC familiale 5,1kms"	180 m D+	Randonnée	facile et familiale	4 ans et +	8h50/9h00

Le départ et l'arrivée auront lieu au niveau du parking du Parc des Grandes Fougères.

Le nombre total d'inscriptions est limité à 700 participants, toutes épreuves confondues.

Pour les épreuves chronométrées, il n'est pas possible de changer de parcours en cours de course, sauf décision exceptionnelle de l'organisation.

Pendant la manifestation, l'accompagnement en VTT ou par tout autre moyen est interdit. Seuls les véhicules officiels sont autorisés à circuler sur le parcours. Le Parc des Grandes Fougères sera fermé au public le jour de la course. La boutique de Sud Tourisme restera ouverte toute la journée.

Sur tous les parcours, les balises sont disposées de manière à permettre de repérer la suivante. Le balisage sera matérialisé par des rubalises oranges fluo avec le logo « raids la piste »

3. Inscriptions, justificatifs et règles de participation

Les inscriptions se font en ligne sur le site Inlive.nc.

Pour les parcours chronométrés, l'inscription ne pourra être validée que si le participant transmet à l'organisateur l'un des justificatifs demandés.

- Un PPS (Pass Prévention Santé) valide pour les adultes. [Pass de Prévention Santé](#)
- Pour les coureurs mineurs concernés par la réglementation FFA, un questionnaire de santé gratuit doit être rempli avec l'aide d'un parent. Une attestation valable uniquement pour la course est alors délivrée. [Pass de Prévention Santé](#)
- Ou une licence FFA acceptée : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running,

Aucune inscription à un parcours chronométré ne sera validée sans l'un de ces justificatifs. Le certificat médical n'est plus accepté.

Les participants ne disposant pas des justificatifs requis ne pourront pas être classés.

Les inscriptions ouvrent à partir du 21 juillet 2026.

Les inscriptions sur place seront majorées de 1 000 frs pour les frais de gestion.

L'organisation se réserve la possibilité de modifier les parcours ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, de conditions climatiques défavorables ou de contraintes d'organisation.

Tout accident ou abandon doit être signalé le plus rapidement possible à l'organisation. En cas d'accident, la victime ou un témoin doit alerter l'organisation et attendre les secours dans un endroit sûr. Un abandon entraîne l'absence de classement et doit être signalé immédiatement.

L'organisation pourra disqualifier ou pénaliser tout concurrent qui :

- Quitte le parcours balisé et réduit ainsi la distance à parcourir ;
- Reçoit une aide extérieure pour gérer son allure ;
- Arrache une ou plusieurs balises ;
- Adopte un comportement irrespectueux ou incompatible avec la poursuite de l'épreuve ;
- Ne respecte pas les dispositions du présent règlement.

Il est strictement interdit d'emprunter un parcours en dehors du balisage prévu.

Aucun classement ne pourra être établi en cas de changement de parcours après le départ.

Les participants s'engagent à respecter les consignes données par l'organisation ainsi que les règles du Parc Provincial des Grandes Fougères.

Seuls les parcours chronométrés donnent lieu à un classement.

4. Dossards

Chaque participant pourra retirer son dossard au magasin Running Conseil ou aux postes d'accueil avant le départ. Les dates de retrait seront communiquées sur la page Facebook de Raids la Piste.

La participation sans dossard est interdite, avec ou sans classement.

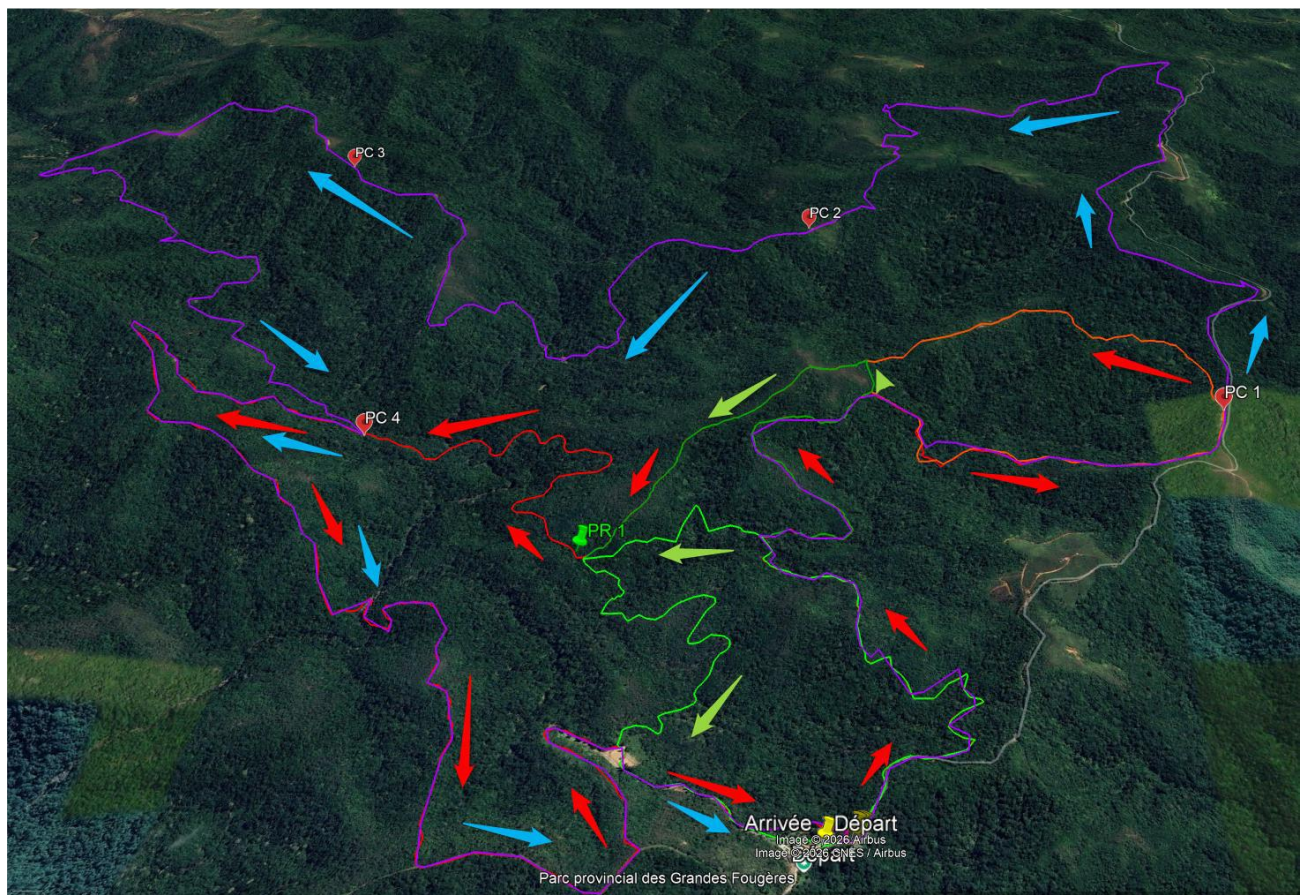
Les dossards seront récupérés à l'arrivée. Une boisson sera remise à chaque participant. Cette mesure permet aussi de limiter l'impact environnemental en favorisant la réutilisation des dossards d'une année sur l'autre.

Merci pour votre compréhension et votre participation à cette démarche.

5. Ravitaillement et matériel conseillé

Fidèle à l'esprit du trail, l'épreuve se déroulera en semi-autosuffisance.

- Les coureurs bénéficieront des points de ravitaillement liquide et solide indiqués dans le tableau ci-dessous.



Chaque coureur doit être autonome entre les points de ravitaillement. Il doit avoir avec lui au minimum 1 litre d'eau pour les parcours de 25 km, 15 km et 10,6 km, et 0,5 litre d'eau pour les parcours de 7,1 km et 5,1 km. Le port de chaussures de sport fermées adaptées à l'épreuve est obligatoire. Une casquette est fortement conseillée.

Des contrôles pourront être effectués au départ. Si ces conditions ne sont pas respectées, le participant concerné ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Il est fortement recommandé, en particulier pour les parcours de 10,6 kms, 15 kms et 25 kms, d'avoir un téléphone portable et un sifflet.

Tout participant surpris à jeter des déchets dans la nature pourra être disqualifié. Des points de contrôle seront mis en place sur le parcours.

Dans le cadre de sa démarche écoresponsable, l'association ne fournira plus de gobelets jetables. Un écocup pourra être remis, sur demande, pour profiter des ravitaillements en boisson.

Les canettes fournies par les sponsors devront être jetées dans les bacs de tri prévus par l'organisation afin de permettre leur recyclage.

La présence de ravitaillements sur le parcours ne dispense pas les coureurs de transporter la quantité d'eau minimale obligatoire.

Des barrières horaires seront mises en place sur le

- 25kms au PC 4 à 13h00, le concurrent sera ramené en véhicule
- 15kms au PC5 à 12h00, le concurrent prendra la fin des petits parcours

Cet horaire pouvant être modifié par l'organisation avant la course en fonction des conditions et vous serez informé au moment du briefing.

6. Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs de l'association Raids la Piste ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au présent trail, sur tous supports de communication, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

7. Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance propre à l'événement couvrant sa responsabilité civile et celle des participants auprès de la FFA. Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

8. Engagement, annulation et remplacement

Jusqu'à la date de clôture des inscriptions (jeudi 20 août 2026 à 23h59), les concurrents auront la possibilité d'annuler leur participation en envoyant un mail à raidslapiste@gmail.com. Ils seront remboursés par l'association, déduction faite des frais de gestion (d'un montant équivalent à 20% du montant de l'inscription).

Une fois la date de clôture des inscriptions passée (jeudi 20 août 2026 à 23h59), l'engagement sera ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

La production et l'usage de fausses déclarations ou faux documents (PPS ou licence) sont punis par la loi (Code Pénal, article 441-1 et suivants). Ainsi, le coureur qui présente un faux document lors de son inscription engage sa propre responsabilité pénale et risque de lourdes peines juridiques. La responsabilité de l'organisateur en cas d'accident sera alors totalement déchargée.

L'acceptation des conditions du présent règlement est une condition sine qua non à la participation au Raid pédestre du Lions club de la Foa. Les concurrents s'engagent à se soumettre aux dispositions de ce règlement par le seul fait de leur inscription, quel que soit le mode d'inscription. Il leur sera demandé de cocher la case prévue à cet effet lors de l'inscription. Les concurrents dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout accident ou incident pouvant survenir du fait du non-respect de ce règlement.

Pour tout remplacement, cela ne peut se faire qu'avec l'accord de l'organisation et en lien avec inlive et devra fournir les documents nécessaires. Rien ne peut se faire directement sans avoir prévenu l'organisateur.

9. Tarifs d'inscription

Parcours	Mode	Tarif standard
4,2 km	Randonnée	1 200 F.CFP
6,9 km	Randonnée	1 700 F.CFP
9,9 km	Randonnée	2 300 F.CFP
9,9 km	Chronométré	2 500 F.CFP
15 km	Randonnée	2 800 F.CFP
15 km	Chronométré	3 000 F.CFP
24 km	Chronométré	3 800 F.CFP

Une boisson sera offerte à chaque coureur à l'arrivée, après restitution du dossard.

10. Restauration

Un service de restauration sera proposé par 2 stands. Aucun service de restauration n'est compris dans le tarif de l'inscription au trail, les frais de restauration seront donc à la charge des participants.

11. Récompenses et résultats

Les récompenses seront composées de paniers garnis ainsi que des séjours dans les gîtes de la région ou de chèques cadeau.

- Parcours chronométrés :
 - Classement sur le 25 kms par catégories d'âge espoirs (20 à 22 ans), seniors(23 à 34 ans) et master(35 à 44 ans, 45 à 54 ans, 55 à 64 ans, 65 à 74 ans et plus de 75 ans)
 - Classement scratch sur le 15 kms et le 10,6 kms (les 3 premiers en femme et en homme) sur chaque parcours
- Tous les concurrents (randonnée, chronométré) présents sur place pourront avoir droit à des lots par tirage au sort

Les résultats seront :

- Disponible grâce à un QR code sur internet
- Disponibles sur la page Facebook de « Raids la piste » le lendemain de la course
- Sur le site d'Inlive le jour même

12. Accidents et vols

L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, ou en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve ou encore en cas de dégradation de véhicule sur les parkings.

13. Sécurité

Un poste de secours principal sera disposé sur le parking du parc des grandes fougères, sur la zone « départ / arrivée ». Ce poste de secours sera composé a minima **d'un médecin (également directeur médical) et d'un responsable des secours / secouriste (Pompier du SIVM sud)**

Une unité de secours secondaire (USS) composée de secouristes sera présente sur le parcours. Des véhicules d'évacuation seront présents sur le parcours.

Le directeur de course (président de l'association) sera présent sur le site principal et pourra à tout moment prendre les dispositions nécessaires à la sécurité des concurrents ou accompagnants en collaboration avec le dispositif de sécurité.

Toute personne responsable du dispositif est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

En cas de problème sanitaire sur le trail, le concurrent pourra être pris en charge :

- Par un médecin qui sera au poste de secours au départ et arrivée
- Par la Croix Blanche

Plusieurs membres de l'organisation fermeront chaque parcours (serre-files).

Les membres de l'organisation seront équipés pour communiquer de téléphones portables et de radios.

14. Annulation, report et force majeure

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de neutraliser, d'interrompre, de modifier les parcours ou de reporter tout ou partie de la manifestation en cas de :

- force majeure ;
- conditions météorologiques défavorables ;
- catastrophe naturelle ;
- crise sanitaire ;
- décision des autorités administratives ;
- motifs de sécurité ;
- ou tout événement indépendant de la volonté de l'organisateur.

En cas de report de la manifestation, les inscriptions seront automatiquement transférées à la nouvelle date proposée par l'organisateur sans frais supplémentaires.

Les participants qui ne pourraient pas être présents à cette nouvelle date pourront solliciter un remboursement uniquement dans les conditions éventuellement définies par l'organisateur au moment de l'annonce du report.

Lorsque le report ou l'annulation résulte d'un cas de force majeure ou d'une décision administrative indépendante de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement total ou partiel des frais d'inscription ne sera exigible.

Les participants renoncent à toute réclamation ou demande d'indemnisation à ce titre.

15. Force majeure

Constituent notamment des cas de force majeure, sans que cette liste soit limitative :

- les intempéries exceptionnelles ;
- les cyclones ;
- les incendies ;
- les inondations ;
- les glissements de terrain ;
- les épidémies ou pandémies ;
- les mouvements sociaux majeurs ;
- les coupures de réseaux ou d'accès au site ;
- les décisions des autorités publiques ;
- tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur à l'organisateur.

Dans de telles circonstances, l'organisateur peut décider de modifier l'événement, de le reporter ou de l'annuler afin de garantir la sécurité des participants, des bénévoles et du public.

Les frais engagés pour l'organisation de la manifestation étant supportés en amont de l'événement, aucun remboursement des droits d'inscription ne pourra être réclamé en cas de force majeure.